

Stationnement interdit rue de la Morte Bouteille

ACTUALITÉ

NATURE

Mardi 14 novembre 2023

Stationnement interdit rue de la Morte Bouteille

En raison d'une coupe de sécurité ainsi qu'une coupe de chemins d'exploitation qui aura lieu sur la parcelle 73 de la forêt domaniale de Meudon, le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits pour une durée de 5 jours à partir du 14 novembre dans la rue de la Morte Bouteille.



L'Office National des Forêts (ONF) informe qu'une coupe d'ouverture de chemins d'exploitation est prévue sur une partie de la parcelle 73.

Pourquoi cette coupe ?

La coupe d'ouverture de chemins d'exploitation permettra la création d'itinéraires que devront respecter les engins forestiers. Les sols forestiers sont ainsi protégés des passages répétés des engins qui peuvent provoquer des tassements.

Une fois coupées, les branches des arbres seront volontairement laissées sur terre pour qu'elles se décomposent et que le bois mort fournisse un habitat aux insectes.

Pourquoi cette interdiction de stationnement ?

En parallèle et suite au passage de la tempête CIARAN, une coupe de sécurité aura également lieu aux abords de la route de la morte bouteille. Dans ce cadre et pour éviter tout dommage lors de l'exploitation, un arrêté préfectoral a été pris interdisant le stationnement dans la rue sur une durée de cinq jours à partir du mardi 14 novembre afin d'éviter tout accident ou dégâts.

En effet, la sécurisation de la lisière par les bûcherons va nécessiter le passage d'engins et l'emplacement des places de stationnement. Nous

demandons de ne pas se garer sur les places de stationnement pour ne pas risquer de dommages sur les véhicules.

Pour en savoir +, [consultez le document officiel de l'Office National des Forêts.](#)